



BICS Fiche d'instruction

concernant: Signalement de cargaisons conteneurisées à l'IVS90

Nous vous exposerons dans cette instruction comment les cargaisons conteneurisées devront être signalées à l'IVS90 aux Pays-Bas par BICS et/ou par une application d'arrimage utilisée parallèlement à BICS (notamment dans le respect de l'obligation de signalement électronique : Décision CC/R 2007-1 sous le Protocole 14 et CC/R 2007-2 sous le Protocole 20).

1 Signalement de cargaisons conteneurisées à l'IVS90

Pour le signalement des cargaisons conteneurisées, vous devez utiliser les directives suivantes, dans lesquelles vous opérerez une distinction entre :

1. Les cargaisons dangereuses transportées dans des conteneurs ;
2. Les cargaisons non dangereuses transportées dans des conteneurs ;
3. Les conteneurs vides.

Il y a en outre **toujours** lieu de préciser dans le Tableau des conteneurs le nombre (total) exact de conteneurs chargés et vides par longueur. Idéalement, tous les conteneurs (chargés et vides), ainsi que tous les renseignements à propos du conteneur (n°, type de lieu d'arrimage) et les mentions (détaillées) de la cargaison devraient être précisés, afin que la cargaison exacte, le poids, le numéro du conteneur, le type et l'arrimage soient connus par conteneur et soient signalés à l'IVS90 ou à tout autre système de réception.

Nous indiquerons ci-dessous, par situation, la manière dont ces règles de chargement (détaillées) doivent être précisées pour les cargaisons conteneurisées.

1.1 Les cargaisons dangereuses dans des conteneurs

Conformément à l'obligation de signalement électronique, vous devrez, pour les marchandises dangereuses se trouvant dans des conteneurs, préciser ce qui suit :

- Les nom et données ADN de la matière dangereuse, ainsi que le poids de la cargaison dans le conteneur (c'est-à-dire **hors** poids du conteneur lui-même) ;
- Le numéro du conteneur (par exemple, HLXU4444495) et le type iso du conteneur (par exemple, 42T3). Cette mention est obligatoire pour les matières dangereuses ; vous devez en effet préciser que la cargaison dangereuse se trouve dans un conteneur ;
- Le lieu d'arrimage (facultatif, mais conseillé).

Vous devez signaler les conteneurs-réservoirs vides, non dégazés (la cargaison précédente était une matière dangereuse) comme un conteneur-réservoir contenant une cargaison dangereuse (en l'occurrence, la cargaison précédente) et avec un *poids de 0* (également "vide de").

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du mode de signalement des données de la cargaison conteneurisée pour des cargaisons dangereuses:

Situation (conteneurs chargés)	Nom de la cargaison dangereuse	Poids	Données conteneur
Tous les renseignements sont connus	Véritable nom de la cargaison dangereuse dans le conteneur	Poids de la cargaison dans le conteneur	N° cont + type + Arrimage tels que connus.
Tous les renseignements ne sont pas connus ¹⁾	(Le signalement dans le respect de l'obligation de signalement n'est pas possible)		



BICS Fiche d'instruction: Signalement de cargaisons conteneurisées à l'IVS90

- Si la cargaison dangereuse et/ou des renseignements à propos du conteneur sont inconnus => Cette situation ne peut pas se produire. Vous êtes **tenu** de disposer de toutes les informations (ADNR et données du conteneur) à propos des cargaisons dangereuses et de les communiquer.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de cargaisons **dangereuses** dans un conteneur, saisi dans le système BICS conformément à cette instruction :

Nr	Poids(t)	Classe	Code	Nom	Chargement	Lieu d'arrivée	Container	Type	Arrimage
1	100,000	ADN	2809 8 C9 III	MERCURE	Wemeldinge	Goes	AMFU8418433	4200	0020102
2	0,000	ADN	1203 3 F1 II	ESSENCE	Wemeldinge	Goes	HLXU4444495	42T3	0130402

La 1^{ère} ligne contient une matière dangereuse "MERCURE" dans un conteneur et la 2^{ème} ligne est un exemple de conteneur vide ayant contenu de l'ESSENCE. Les chiffres donnés à titre d'exemple dans ce tableau du conteneur correspondent au nombre de conteneurs saisis dans les lignes de cargaison (détaillées).

1.2 Les cargaisons non dangereuses dans des conteneurs

Vous devez signaler les renseignements suivants pour les cargaisons non dangereuses en conteneurs :

- Nombres de conteneurs chargés par catégorie (dans le tableau du conteneur).

Si des compléments d'information à propos de la cargaison et du conteneur (conteneur chargé) sont connus :

- Type / nom de la cargaison non dangereuse dans le conteneur et poids de la cargaison dans le conteneur (**hors** poids du conteneur).

Données conteneur :

- Le numéro du conteneur et le type iso du conteneur (vous **devez** préciser si la cargaison se trouve dans un conteneur, afin que les systèmes de destination sachent que la cargaison se trouve dans un conteneur) ;
- Lieu d'arrimage (facultatif).

Dans la pratique, il se peut que toutes les informations des *cargaisons non dangereuses dans des conteneurs* ne soient pas présentes, connues ou disponibles. Pour pouvoir signaler des cargaisons dans un conteneur, le numéro du conteneur doit obligatoirement être communiqué. Si ce numéro est inconnu, il convient de préciser "-" (afin que dans les messages, apparaisse l'indication "*dans un conteneur*").

Vous trouverez ci-dessous, dans l'ordre décroissant de préférence, un aperçu du mode de signalement des données de la cargaison pour les cargaisons non dangereuses en conteneurs :

<i>Situation (conteneurs chargés)</i>	<i>Nom de la cargaison non dangereuse</i>	<i>Poids</i>	<i>Données conteneur</i>
Tous les renseignements (cargaison +conteneur) sont connus	Nom réel de la cargaison non dangereuse dans le conteneur	Poids de la cargaison dans le conteneur	N° cont + type + Arrimage tels que connus.
Cargaisons inconnues, données conteneur connues	Nom : MARCHANDISE ISOLÉE ou CHARGE GENERAL	Poids de la cargaison dans le conteneur	N° cont + type + Arrimage tels que connus.
Cargaisons inconnues, données conteneur connues	Nom : INCONNU	Poids de la cargaison dans le conteneur	N° cont + type + Arrimage tels que connus.
Données conteneur partiellement connues (n° inconnu, type connu) ¹⁾	Nom réel de la cargaison <i>ou</i> Nom MARCHANDISE ISOLÉE ou CHARGE GENERAL <i>ou</i> Nom INCONNU.	Poids de la cargaison dans le conteneur	N° inconnu ; utiliser dès lors "UNKNOWN001" etc. comme numéro



BICS Fiche d'instruction: Signalement de cargaisons conteneurisées à l'IVS90

Situation (conteneurs chargés)	Nom de la cargaison non dangereuse	Poids	Données conteneur
			de conteneur unique. Préciser le type de cont. et/ou l'arrimage connus.
Cargaison et données conteneur inconnues ²⁾	Nom : CONTENEURS xx PIEDS CHARGES	Poids total de la cargaison dans ces conteneurs de xx pieds	pas de données cont.

Remarques (cargaisons non dangereuses dans des conteneurs) :

- 1) Si le numéro du conteneur n'est pas connu, au contraire du type, un numéro temporaire unique (par exemple : "UNKNOWN001", "UNKNOWN002" etc.) devra être précisé en tant que numéro de conteneur, ainsi que le type, afin que le système de destination (par exemple, IVS90) puisse constater qu'il s'agit d'une cargaison conteneurisée.

S'il s'avère que le numéro du conteneur n'est pas connu et que l'attribution d'un numéro temporaire est impossible, la dernière alternative consistera à préciser le signe "-" (=inconnu) au niveau du numéro du conteneur.

Ne perdez cependant pas de vue que l'utilisation de numéros de conteneur temporaires n'est pas la solution idéale et ne doit être considérée que comme une (mauvaise) solution alternative, en l'absence d'un numéro correct. N'oubliez par ailleurs pas que lorsque vous donnez à plusieurs conteneurs des numéros temporaires identiques ou leur attribuer le signe "-", les systèmes de destination **ne** pourront **plus** toujours faire la distinction entre les différents conteneurs.

- 2) Si la cargaison non dangereuse et les données du conteneur (chargé) (type+n°) sont inconnues => Il conviendra cependant de prévoir au minimum pour le poids une ligne de cargaison (par catégorie de xx PIEDS) en précisant dans le nom de matière "CONTENEURS xx PIEDS CHARGES". Xx représente la longueur du conteneur (20, 30 ou 40 pieds et plus).

Vous trouverez ci-dessous des exemples de cargaisons **non dangereuses** dans un conteneur, saisis dans le système BICS conformément à cette instruction :

Nr	Poids(t)	Classe	Code	Nom	Chargement	d'arrivee	Container	Type	Arrimage
1	200,000	HS	8708000001	AUTO PIECES	Wemeldinge	Goes	AMFU8418433	4200	0020102
2	300,000	HS	9909000104	MARCHANDISES	Wemeldinge	Goes	CAIU2061692	4200	0130402
3	400,000	HS	0000000003	INCONNU	Wemeldinge	Goes	CRXU2018368	4300	0120102
4	120,000	HS	9909000104	CHARGE GENERAL	Wemeldinge	Goes	-	2200	
5	500,000	HS	8609000008	CONT. 30FT CHARG.	Wemeldinge	Goes			

- La 1^{ère} ligne reprend une cargaison non dangereuse "PIÈCES AUTOMOBILES" dans un conteneur (le nom réel de la cargaison est précisé).
- Les 2^{ème} et 3^{ème} lignes sont des exemples dans lesquels les marchandises dans le conteneur ne sont pas spécifiées, mais où les données du conteneur (n° +type) le sont.
- La 4^{ème} ligne est un exemple de cargaison non dangereuse dans un conteneur, dont le numéro du conteneur est inconnu, au contraire du type (dans l'exemple ci-dessus, le signe "-" est utilisé comme numéro inconnu, même si, comme précisé supra, la préférence va cependant à l'utilisation de numéros temporaires uniques, comme "unknown001", "unknown002" etc. Le signe "-" n'est autorisé que si l'emploi de ces numéros est impossible).
- La 5^{ème} ligne est un exemple d'un ou de plusieurs conteneur(s) avec une cargaison non dangereuse pour lequel (lesquels) aucune donnée du conteneur (numéro et type) n'est connue (le **poids total de la cargaison** de ce groupe doit être indiqué).



BICS Fiche d'instruction: Signalement de cargaisons conteneurisées à l'IVS90

1.3 Les conteneurs vides

Vous devez signaler les renseignements suivants pour les conteneurs vides non dangereux :

- Nombres de conteneurs vides par catégorie (dans le tableau du conteneur).

Si des compléments d'information à propos du conteneur vide (individuel) sont connus :

- Numéro du conteneur et type iso ;
(si vous ne connaissez pas le numéro du conteneur **vide**, vous devrez uniquement reprendre les nombres dans le tableau des conteneurs et ne pas reprendre de ligne(s) de chargement distincte(s) pour les conteneurs vides (sans n°))
- Poids de 0 (il n'y a en effet plus de cargaison dans le conteneur) ;
- Lieu d'arrimage (facultatif).

Vous devez obligatoirement signaler les conteneurs-réservoirs vides, non dégazés (la cargaison précédente était une matière dangereuse) comme un conteneur-réservoir contenant une cargaison dangereuse (en l'occurrence, la cargaison précédente) et avec un *poids de 0* (également "*vide de*"). De tels conteneurs (*vide de*) ne relève pas de cette catégorie "conteneurs vides non dangereux".

Pour les conteneurs vides :

Situation (conteneurs vides) 1)	Nom de la cargaison non dangereuse	Poids	Données conteneur
Tous les renseignements sont connus	Nom : VIDE (PAS DE CARGAISON)	0	N° cont + type + arrimage
Données conteneur partiellement connues (n° inconnu, type connu) ²⁾	Nom : VIDE (PAS DE CARGAISON)	0	N° inconnu ; utiliser dès lors "UNKNOWN001" etc. comme numéro de conteneur unique. Type cont. et/ou arrimage si connus.
Données conteneur inconnues ³⁾	Ne pas reprendre de ligne de cargaison. Ne communiquer les nombre de conteneurs que dans le Tableau des conteneurs	-	-

Remarques :

- 1) Vous devez obligatoirement signaler les conteneurs-réservoirs vides, **non dégazés** (la cargaison précédente était une matière dangereuse), comme un conteneur-réservoir contenant une cargaison dangereuse (en l'occurrence, la cargaison précédente) et avec un *poids de 0* (également "*vide de*").

Si le numéro du conteneur n'est pas connu, au contraire du type, un numéro temporaire unique ("UNKNOWN001", UNKNOWN002" etc. par exemple) et le type doivent être donnés, afin que le système de destination (par exemple, IVS90) connaisse le type de conteneur et sache qu'il s'agit d'un conteneur. S'il s'avère que le numéro du conteneur vide n'est pas connu et que l'attribution d'un numéro temporaire est impossible, la dernière solution consistera à préciser le signe "-" (=inconnu) au niveau du numéro du conteneur.

Ne perdez cependant pas de vue que l'utilisation de numéros de conteneur temporaires n'est pas la solution idéale et ne doit être considérée que comme une (mauvaise) solution alternative, en l'absence d'un numéro correct. N'oubliez par ailleurs pas que lorsque vous donnez à plusieurs conteneurs des numéros temporaires identiques ou le signe "-", les systèmes de destination **ne** pourront **plus** toujours faire la distinction entre les différents conteneurs vides.



BICS Fiche d'instruction: Signalement de cargaisons conteneurisées à l'IVS90

- 2) Si la cargaison non dangereuse et toutes les données du conteneur (vide) sont inconnues => **Aucune** ligne de cargaison ne devra être mentionnée (uniquement les nombres dans le Tableau des conteneurs).

Vous trouverez ci-dessous des exemples de conteneurs **vides** saisis dans BICS conformément à cette instruction :

Nr	Poids(t)	Classe	Code	Nom	Chargement	d'arrivee	Container	Type	Arrimage
1	0,000	HS	8609000004	CONT. 30FT VIDE	Wemeldinge	Goes	AMFU8418434	32V4	0100201
2	0,000	HS	0099999999	VIDEZ LE BAT (VIDE)	Wemeldinge	Goes	-	4300	0100103

- La 1^{ère} ligne reprend un conteneur vide dont toutes les données (n°+type) sont connues.
- La 2^{ème} ligne reprend un conteneur vide dont le numéro est inconnu. (dans l'exemple ci-dessus, le signe "-" est utilisé comme n° inconnu, même si, comme précisé supra, la préférence va cependant à l'utilisation de numéros temporaires uniques, comme "unknown001", "unknown002" etc.) (dans cet exemple également, pour le nom de matière, la possibilité alternative (nom : "VIDE" peut être utilisée).

Les poids des conteneurs vides sont toujours de 0 (le poids de la cargaison **hors** poids du conteneur doit en effet être spécifié).

En outre, dans le tableau de conteneurs de cet exemple, nous remarquons la présence de deux conteneurs de 20 pieds pour lesquels nous ne disposons d'aucune information (numéro du conteneur et/ou type).

+++